Réf. Farde e-Assemblées : 2644314

N° OJ : **45**

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

**Objet :** Asbl "Werk Centrale de l'Emploi".- Subside 2025 : 485.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner l'asbl "Werk Centrale de l'Emploi" (numéro d'entreprise BE 0893 624 673) en 2025;

Considérant qu'un montant de 485.000,00 EUR est prévu à l'article 85109/33202 du budget ordinaire de 2025;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Werk Centrale de l'Emploi" fixant les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article 1 : Octroyer un subside de 485.000,00 EUR à l'article 85109/33202 du budget ordinaire de 2025 à l'asbl "Werk Centrela de l'Emploi".

Article 2 : La convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Werk Centrale de l'Emploi" est adoptée.

Annexes :

Convention WC 2025 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)